

dont elle dispose et les mesures prises pour compléter cette information, ont trait à des personnes. Je m'aperçois qu'une grande confusion règne quant à la distinction qu'il faut faire entre les personnes et certaines compagnies ou organisations.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je pose cette question car je ne voudrais pas être injuste envers le solliciteur général ou mal interpréter ses paroles. Si je comprends bien, il n'a pas ordonné la tenue d'une enquête sur ces accusations, mais il a simplement examiné les informations ou les documents qui lui ont été adressés?

L'hon. M. McIlraith: Non, monsieur l'Orateur, c'est loin d'être un résumé exact de la situation.

POSSIBILITÉ DE LIMITER CERTAINES ACTIVITÉS

[Français]

M. Gérald Laniel (Beauharnois): Monsieur l'Orateur, je désire poser au très honorable premier ministre une question supplémentaire qui se rapporte plus au présent qu'au passé, relativement aux activités de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si, étant donné la gravité de certaines accusations ou allégations relativement aux activités de la Compagnie, le gouvernement a déjà examiné les moyens à sa disposition pour restreindre ou limiter certaines des activités de la Compagnie, en attendant que la loi puisse être modifiée?

Monsieur l'Orateur, le but de ma question est d'établir si le gouvernement possède actuellement le pouvoir de geler certains fonds mis à la disposition de la Compagnie, s'il le juge à propos?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons effectivement examiné cette question. Étant donné que les mesures que nous pouvions librement prendre, en vertu de la loi, ne nous paraissent pas suffisantes, nous avons décidé de référer au comité parlementaire toute la question de l'organisation et de la structure de la Compagnie des jeunes Canadiens.

LES DÉCLARATIONS DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le premier ministre et le solliciteur

général semblent avoir réussi à jeter un écran de brouillard sur l'affaire, le solliciteur général fera-t-il une déclaration, comme l'exigent ses fonctions, pour exposer soigneusement ce qui s'est passé et dire quelles mesures ont été prises?

Le très hon. M. Trudeau: C'est du côté de l'opposition qu'il y a du brouillard.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, aucun écran de brouillard n'a été jeté sur cette affaire. Certains témoignages sont apportés actuellement à un comité de la Chambre. On a affirmé également ici que certaines preuves ont été fournies par une police donnée aux autorités de la police fédérale et qu'elles sont actuellement examinées par les légistes de la Couronne. Tant que l'examen de ces informations et les travaux du comité de la Chambre ne seront pas terminés, je ne crois pas qu'il servirait à grand-chose que le solliciteur général fasse une déclaration de ce genre à l'heure actuelle.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le solliciteur général. Il ne s'agit pas d'un renseignement qu'on pourrait donner au ministre responsable à Ottawa. N'est-il pas exact que l'équipe anti-subversive à Montréal est un groupe de trois unités composées de membres des autorités policières municipales, provinciales et fédérales, y compris la Gendarmerie royale, et qu'elles ont participé à toutes ces recherches et ces saisies?

L'hon. M. McIlraith: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'allais dire que la question prêtait à discussion, mais le ministre y a répondu. Il ne reste que trois minutes avant la fin de la période des questions.

L'HABITATION

LA PROPOSITION DE L'ÉGLISE UNIE À L'ÉGARD DES SUBVENTIONS AU LOGEMENT

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre chargé du logement? Dans l'esprit d'une proposition qu'adoptera l'Église Unie du Canada, le ministre tentera-t-il d'obtenir du cabinet l'autorisation de consacrer les 28 millions de dollars présentement affectés à un Pentagone canadien à des subventions de \$1,000 à chacune des 28,000 familles canadiennes à revenu modeste?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de l'honorable représentante revêt plutôt la forme d'une requête et, à ce titre, je ne la crois pas recevable.